



*Protection de la biodiversité et des milieux naturels*

## **Des acteurs importants en conservation appellent au développement d'un « Plan Sud pour le Québec »**

**Montréal, 1 décembre 2021** – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ), la Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais, la Chaire Liber Ero en biologie de conservation de l'Université McGill et le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) lancent aujourd'hui le livre blanc « Un Plan Sud pour le Québec ». Résultat d'une large consultation effectuée auprès de plus de 200 parties prenantes, ce dernier propose un ensemble de recommandations pour accélérer la protection des milieux naturels situés au sud du 49e parallèle, où se situe la majorité de la biodiversité québécoise.

« Le Plan Nord du gouvernement du Québec prévoit consacrer 50 % du territoire au nord du 49e parallèle à des usages non industriels, incluant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité. Considérant que les pressions humaines exercées sur les milieux naturels sont plus fortes encore au sud du 49e parallèle, il devient urgent de mettre en œuvre un Plan Sud ! Une stratégie d'ensemble nous aidera à préserver les milieux essentiels à la biodiversité, à lutter contre les changements climatiques ainsi qu'à léguer des milieux de vie durables, sains et de qualité aux prochaines générations », affirme **Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec**.

### **Favoriser une meilleure représentativité des aires protégées au Québec**

Bien que la protection des milieux naturels dans le nord du Québec ait progressé rapidement depuis quelques années grâce à la préservation de vastes territoires, force est de constater que les mêmes progrès n'ont pas été enregistrés dans le sud de la province. En 2020, 83 projets d'aires protégées dans le sud du Québec n'ont pas été retenus au moment de l'atteinte de la cible de 17 % de protection des milieux naturels terrestres.

Ces projets à fort potentiel pourraient toutefois s'avérer essentiels dans les prochains mois. Depuis des décennies, les milieux naturels situés au sud du Québec sont ceux qui subissent les pressions les plus importantes, notamment en raison de l'étalement urbain et des activités industrielles. Dans la Communauté métropolitaine de Montréal, il ne reste qu'environ 25% du territoire sous forme d'écosystèmes naturels, qui sont, dans la plupart des cas, fragmentés et vulnérables à plusieurs perturbations<sup>1</sup>.

### **La biodiversité québécoise : une clé de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques**

La protection environnementale du sud du Québec est d'autant plus importante qu'il est désormais reconnu que les changements climatiques et la perte de la biodiversité sont des phénomènes interdépendants.

En effet, la biodiversité et les milieux naturels offrent des services écosystémiques essentiels aux êtres humains (purification de l'air, gestion de l'eau, etc.) et nous permettent de lutter contre les changements climatiques, en augmentant notamment notre résilience aux intempéries naturelles

---

<sup>1</sup> Habitat (2021). « Protéger les milieux naturels restants de la CMM et restaurer par le reboisement » : <https://www.habitat-nature.com/rapport-conservationcmm>



(vagues de chaleur, pluies diluviennes, etc.). Près du tiers des efforts requis pour l'atténuation des changements climatiques passeraient par l'application de solutions fondées sur la nature.

### **Plusieurs recommandations pour protéger le sud du Québec**

Face à ces constats, le livre blanc « Un Plan Sud pour le Québec » propose un ensemble de recommandations pour accélérer la protection au sud du 49<sup>e</sup> parallèle. Elles visent notamment à :

- Fixer des cibles intérimaires de conservation en 2022 et 2025 en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement du Québec de protéger 30 % du territoire terrestre en 2030, en s'assurant que tous les écosystèmes au sud du 49<sup>e</sup> parallèle sont représentés ;
- Simplifier la conservation de milieux naturels, notamment en terres privées, très présentes dans le sud du Québec ;
- Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'aménagement du territoire à tous les niveaux (Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, plans métropolitains, schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, zonages municipaux, etc.) ;
- Mieux outiller les municipalités dans leurs efforts de conservation (création de nouveaux outils fiscaux, offre de plus de protection juridique aux municipalités qui souhaitent protéger les milieux naturels, etc.).

### **Citations des autres membres du groupe de travail du Livre blanc « Un Plan Sud pour le Québec »**

« Au-delà de la réduction des émissions de GES, notre capacité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques est largement dépendante de la protection de la biodiversité et des écosystèmes sur notre territoire. À ce titre, le Québec doit se doter d'une stratégie et d'un plan d'action qui permettront d'arrimer à la fois les objectifs de développement et de conservation de la nature, en se basant sur les recommandations de ce Livre blanc. » – **Jérôme Dupras, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais**

« La perte de biodiversité est parmi les principaux risques auxquels est confrontée notre société. Il est urgent de multiplier les efforts visant à limiter et même renverser cette tendance afin de garantir notre bien-être en permettant un développement économique plus équitable et inclusif. » – **Andrew Gonzalez, titulaire de la Chaire Liber Ero en biologie de conservation de l'Université McGill**

« Bien que la conservation volontaire en terres privées au Québec soit presque centenaire, elle demeure encore méconnue. Des projets de conservation comme le parc du Mont Loup Garou à Saint-Adèle où collaborent des municipalités, des organismes de conservation et d'autres acteurs ne doivent plus être une exception, mais devenir la norme. » – **Brice Caillié, directeur par intérim du Réseau de milieux naturels protégés**

Pour consulter le livre blanc « Un Plan Sud pour le Québec » : <https://livreblanc.ca/>

– 30 –

### **Renseignements**

Julien St-Germain-Glaude

COPTICOM

[jstgermainglaude@copticom.ca](mailto:jstgermainglaude@copticom.ca)

(438) 824-6536